

**Protocole 11 de l'Accueil de Loisirs Planet' copains
(mercredis et vacances)
Applicable au 14 mars 2022**

OBJECTIF

Actualiser le protocole de l'Accueil de Loisirs tout en tenant compte des nouvelles directives du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du 17 mars.

Ce que dit le protocole

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires, le ministère a établi une graduation comportant 4 niveaux :

- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau jaune
- niveau 3 / niveau orange
- niveau 4 / niveau rouge

Le niveau qui s'applique à partir du 14 mars 2022 est le niveau 1 / niveau vert

Pour les mineurs :

- La limitation du brassage entre enfants de groupes différents **n'est plus obligatoire. Cependant, il est recommandé, dans la mesure du possible, de limiter les brassages trop importants entre groupes de mineurs.**
- Pour les mineurs de moins de 6 ans, la distanciation ne s'impose pas entre enfants d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos ou en extérieur.
- Pour les mineurs de plus de 6 ans, le principe est la distanciation physique d'au moins 1 mètre dans les espaces clos, lorsqu'elle est matériellement possible. Si cette distanciation n'est pas possible, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre mineurs.
- La restauration peut être organisée dans le lieu habituel. **Les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre mineurs.**
- Le masque est proscrit pour les enfants de moins de 6 ans.
- Pour le groupe des 6 ans et plus : **le port du masque n'est plus obligatoire dans les espaces clos excepté dans les transports collectifs. Le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les contacts à risque durant 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant 7 jours suivant leur période d'isolement.**
- **Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives**

Pour les encadrants :

- Le port du masque n'est plus obligatoire dans les espaces clos. Le port du masque en intérieur est fortement recommandé, pour les contacts à risque durant 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant 7 jours suivant leur période d'isolement.
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour
- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Lors des transports en minibus, le masque sera obligatoire pour les encadrants et mineurs de plus de 6 ans.

Personnes concernées par ce protocole

- Les enfants
- Leurs familles ou accompagnants
- Les agents de l'Accueil de Loisirs

Organisation et déroulement

→ **Horaires d'ouverture de l'AL : 7h30-18h30**

→ **Nombre d'enfants accueillis dans la structure :**

3/6 ans : maximum 40 enfants

6/17 ans : maximum 42 enfants

→ **Organisation du collectif enfants :**

- **Extrascolaire (vacances)** : les enfants accueillis sont répartis en 3 groupes : les 3/6 ans, les 6/10 et Ado (collégiens). Chaque groupe est accueilli dans des lieux différents, avec des accès différenciés.
- **Périscolaire (mercredis)** : les enfants accueillis sont répartis en 2 groupes : les 3/6 ans et les 6/13 ans. Chaque groupe est accueilli dans des lieux différents, avec des accès différenciés.

→ **Nombre d'animateurs :**

- **Extrascolaire (vacances)** : taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- **Périscolaire (mercredis)** : taux d'encadrement : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

→ **Le rôle des familles :**

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaires et se faire après nettoyage des mains.

Les parents se doivent de surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant et sont invités à prendre la température de leur enfant avant l'arrivée à l'Accueil de Loisirs.

Les familles se doivent de déclarer auprès de l'Accueil de Loisirs la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'enfant qui est concerné.

→ **Déroulement :**

Groupe des 3/6 ans :

Accueil des enfants de 7h30 à 10h :

Dès 7h30 l'accueil des enfants se fait par un animateur au niveau de la porte d'entrée. Les enfants déposent leurs vêtements aux portemanteaux situés dans le hall d'accueil.

Tous les enfants, une fois leurs affaires déposées, **doivent** aller se laver les mains aux lavabos situés à gauche en entrant dans la grande salle.

Après s'être lavé les mains les enfants peuvent rejoindre les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

Temps de sieste :

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste, ils sont répartis dans 2 salles de sieste.

Les familles doivent prévoir le nécessaire pour la sieste : drap, doudou, tétine, couverture, petit oreiller...

Espaces utilisés pour les temps d'accueil et les activités :

- Salle d'activités
- Salle de sieste
- Salle de motricité
- Espaces extérieurs : cour, jardin

Groupe des 6/10 ans :

Accueil des enfants de 7h30 à 10h :

A 7h30 les enfants sont accueillis uniquement par la porte donnant côté cour, celle face au skatepark.

Tous les enfants, doivent **en priorité** passer par les sanitaires et se laver les mains. Ensuite, ils vont déposer leurs affaires aux portemanteaux dans le couloir et seulement après ils peuvent rentrer dans la salle d'activités où ils sont accueillis par un autre animateur. Ils rejoignent ensuite les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

Espaces utilisés :

- Salles d'activités au rez-de-chaussée
- Salle jaune à l'étage
- Espaces extérieurs : cour, jardin, camping

Pour les 2 groupes :

Arrivée des enfants :

- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil.

Départ des enfants :

- Un animateur à la porte, accueille la famille et va chercher l'enfant dans la salle d'activité.
- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil des familles.
- L'enfant doit se laver les mains avant de retrouver sa famille.

Groupe Ado :

Le jeunes sont accueillis de 8h à 17h50 à la salle Picaud et encadrés par un animateur.

De 7h30 à 8h et de 18h à 18h30 les arrivées et départs des jeunes se font à l'Accueil de Loisirs. Les jeunes ne doivent pas être « brassés » avec les enfants du groupe des 6/10 ans.

Pour tous les enfants, merci de prévoir une gourde

→ Temps de repas :

La restauration en liaison chaude : il convient de se référer au protocole mis en place par la responsable du service restauration.

Trajet pour la cantine :

Les trajets se font par groupe et les départs sont échelonnés :

- 3/6 ans départ à 11h50
- 6/10 ans départ à 12h

→ Organisation des activités :

- Les programmes d'activités doivent tenir compte de la distanciation et des gestes barrière ; chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles,
- **Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives**
- Utilisation du petit matériel et des jeux : au sein d'un même groupe le partage et l'échange de jeux et de matériel est permis.
- Les activités à l'extérieur de l'enceinte de l'Accueil de Loisirs sont autorisées : jardin, ancien camping, city-parc.
- Les personnes intervenant ponctuellement sont admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrière.

→ L'aération des locaux :

- **Une aération des locaux est réalisée avant et après l'accueil des enfants. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.**

Procédure de gestion d'un cas suspect

Rappel :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre

→ En cas de fièvre (38°C ou plus), ou en cas d'apparition de symptômes évocateurs chez l'enfant ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

→ En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant pendant son séjour à l'Accueil de Loisirs :

Conduite à tenir :

- Isoler l'enfant et lui mettre un masque
- Prendre sa température
- Appeler sans délai la famille afin qu'on vienne chercher l'enfant
- Prévenir Sophie ou Maïc
- Rester avec l'enfant en respectant strictement les gestes barrière
- Isoler le matériel utilisé par l'enfant et le désinfecter

→ En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un agent :

Conduite à tenir :

- S'isoler, et quitter sans délai l'Accueil de Loisirs
- Prévenir Sophie ou Maïc
- Isoler le matériel utilisé et le désinfecté

Règles d'isolement à partir du 14 mars 2022

→ Mineurs de moins de 12 ans

POSITIF	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 7 jours pleins- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
CAS CONTACT	<p>Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les mineurs, tous les mineurs du groupe sont considérés comme contacts à risques sans distinction entre ceux ayant porté ou non porté le masque.</p> <ul style="list-style-type: none">- Ces mineurs poursuivent leur participation à l'accueil et réalise un autotest à J+2. Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour ces mineurs (à partir de 6 ans) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé. <p>Les responsables légaux n'ont plus besoin de fournir une attestation sur l'honneur.</p> <p>Un courrier justificatif pour la délivrance d'1 autotest en pharmacie sera remis aux responsables légaux des cas contacts identifiés. Si l'autotest est positif, un TAG ou RT-PCR devra être réalisé. Si le résultat est confirmé, le mineur devient un cas confirmé.</p>

- Les mineurs ayant contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.

→ Mineurs de 12 ans et plus

POSITIF AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET (2 doses)	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 7 jours pleins- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
POSITIF NON VACCINE OU SCHEMA VACCINAL NON COMPLET	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 10 jours pleins- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
CAS CONTACT AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET (2 doses)	<ul style="list-style-type: none">- Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les mineurs, tous les mineurs du groupe sont considérés comme contacts à risques sans distinction entre ceux ayant porté ou non porté le masque.- Ils n'ont pas à s'isoler et réalisent un autotest à J+2.
CAS CONTACT NON VACCINE OU SCHEMA VACCINAL INCOMPLET	<ul style="list-style-type: none">- Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les mineurs, tous les mineurs du groupe sont considérés comme contacts à risques sans distinction entre ceux ayant porté ou non porté le masque.- Isolement de 7 jours et réalisation d'un test RT-PCR ou antigénique à J+7

- Les mineurs ayant contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.

→ Encadrants

POSITIF AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET (3 doses)	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 7 jours pleins- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
POSITIF NON VACCINE OU SCHEMA VACCINAL NON COMPLET	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 10 jours pleins- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
CAS CONTACT AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET (3 doses)	<ul style="list-style-type: none">- L'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les mineurs du groupe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les mineurs du groupe n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque s'ils portent un masque.- Les encadrant ayant passé plus de 15 mn consécutives dans un espace clos avec un cas confirmé <u>sans port de masque sont considérés contacts à risques.</u>- <u>Ils n'ont pas à s'isoler et réalisent un autotest à J+2.</u>- Si un cas confirmé est déclaré parmi les personnels ne portant pas de masque, tous les mineurs du groupe sont considérés cas contacts.
CAS CONTACT NON VACCINE OU SCHEMA VACCINAL INCOMPLET	<ul style="list-style-type: none">- L'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les mineurs du groupe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les mineurs du groupe n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque s'ils portent un masque.- Les encadrant ayant passé plus de 15 mn consécutives dans un espace clos avec un cas confirmé <u>sans port de masque sont considérés contacts à risques.</u>- Isolement de 7 jours et réalisation d'un test RT-PCR ou antigénique à J+7

Passes sanitaire et/ou vaccinal

A compter du 14 mars 2022, l'application des passes vaccinal et sanitaire est suspendue à l'exception des établissements sanitaires et médico-sociaux. Ils ne seront donc notamment plus exigibles pour les sorties.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Il est important de rappeler qu'il est de la responsabilité des familles et des adultes de l'Accueil de Loisirs de sensibiliser les enfants à l'importance des gestes barrière et de veiller à leur application.

Le lavage de mains, doit être réalisé à minima :

- à l'arrivée à l'Accueil de Loisirs
- avant et après chaque repas
- avant et après les temps libres
- après être allé aux toilettes
- après s'être mouché, avoir toussé, éternué
- le soir avant de quitter l'Accueil de Loisirs ou en arrivant au domicile

Hygiène respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux
- Tousser et éternuer dans son coude
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage dans une poubelle avec couvercle

Hygiène des mains

- Mettre du savon en quantité suffisante et/ou des solutions hydroalcooliques à disposition
- Séchage des mains avec serviettes à usage unique à mettre dans la poubelle par l'enfant

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué

Hygiène des locaux et du matériel (se référer au protocole d'entretien des locaux de l'AL)

- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels. Une désinfection supplémentaire des zones de contact est prévue sur le temps du midi (de 12h à 13h30)
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements

- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon
- Aérer régulièrement les locaux

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



**Se laver les mains
très régulièrement**



**Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir**



**Utiliser des mouchoirs
à usage unique**



**Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Mairie de Nivillac - 3 rue Joseph Dano - 56130 NIVILLAC
Tél : 02 99 90 62 75 mail : mairie@nivillac.fr